

Master Droit, économie, gestion, mention droit de l'immobilier Parcours Promotion immobilière

MR13201A - 120 crédits

Niveau(x) d'entrée : BAC+3

Niveau(x) de sortie : BAC+5

Code RNCP (consultez la fiche en cliquant ici) : 38195

Lieu(x) : Non proposé en présentiel au Cnam HdF, nous contacter



PRÉSENTATION

Public / conditions d'accès

Accès en master 1

Le (la) candidat(e) doit justifier :

- soit de la licence Immobilier de l'ICH
- soit d'une autre licence ou formation de niveau au moins équivalent (bac + 3) à dominante juridique et/ou immobilière, sanctionnant un cursus post-bac d'un volume de 180 crédits européens (1200 à 1500 heures) ; les personnes bénéficiant de cette voie d'accès auront à suivre et valider les enseignements complémentaires DRM131 Marchés privés de travaux et de maîtrise d'oeuvre et DRM138 Introduction à la technologie des bâtiments, sauf à avoir déjà validé de tels enseignements dans les 10 dernières années dans le cadre de leurs études supérieures antérieures ou à justifier d'une expérience professionnelle significative dans ces disciplines
- soit d'une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) compensant le défaut du bac + 3 ci-dessus et reconnaissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements du master; les personnes bénéficiant de cette voie d'accès mais n'ayant pas de bases suffisantes en droit pourront être tenues de suivre et valider, dans le cadre du master 1, les enseignements complémentaires DRM001 Initiation aux études juridiques immobilières et DRM002 Droit de la propriété immobilière

Accès direct en master 2

Le (la) candidat(e) doit justifier :

- soit de la certification dite "diplôme de l'ICH"
- soit d'un master 1 ou autre formation de niveau au moins équivalent (bac + 4) en droit avec spécialisation immobilière ou en immobilier avec solides bases en droit, sanctionnant un cursus post-bac d'un volume de 240 crédits européens (1600 à 2000 heures)

- soit d'une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) compensant le défaut du bac + 4 ci-dessus et reconnaissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements du master 2

Les personnes bénéficiant de l'accès direct dans le master 2 parcours Promotion immobilière auront à suivre et valider les enseignements complémentaires DRM101 Planification urbaine et autorisations d'urbanisme, DRM108 Économie immobilière, DRM115 Responsabilité et assurance des constructeurs, DRM131 Marchés privés de travaux et de maîtrise d'oeuvre et DRM138 Introduction à la technologie des bâtiments, sauf à avoir déjà validé de tels enseignements dans les 10 dernières années dans le cadre de leurs études supérieures ou à justifier d'une expérience professionnelle significative dans ces disciplines.

Les candidatures pour l'accès au master 1 comme pour l'accès direct en master 2 font l'objet d'une **sélection sur dossier**. Les décisions de VAPP tiennent lieu de sélection.

COMPÉTENCES ET DÉBOUCHÉS

Compétences

En master 1, il est proposé aux élèves un **tronc commun** de connaissances et compétences immobilières approfondies, tant juridiques qu'économiques, financières et technologiques.

En master 2, les élèves choisissent une **spécialisation** pointue dans un des quatre domaines professionnels suivants :

- Promotion immobilière
- Habitat social (ouverture non encore programmée)
- Expertise-conseil en patrimoine immobilier
- Immobilier de tourisme et de loisirs

(NB - Tous les centres Cnam ne proposent pas nécessairement l'ensemble des parcours de master 2.)

Des informations détaillées sur le programme et les modalités du master sont consultables sur <https://ich.cnam.fr/formations/master-droit-de-l-immobilier/>

INFORMATIONS PRATIQUES

La délivrance du master nécessite :

- la validation de l'ensemble des **unités d'enseignement** (UE) composant le master :
 - soit par succès à l'examen (épreuve de mise en situation professionnelle); la validation des UE nécessite en principe une note de 10/20, mais une compensation est opérée entre les UE d'un même bloc de compétences; les notes inférieure à 8/20 ne sont cependant pas compensables; pour appliquer la compensation, les UE de 3 crédits sont affectées d'un coefficient 1, les UE de 6 crédits d'un coefficient 2;
 - soit par validation des études supérieures antérieures (VES) ou des acquis de l'expérience (VAE);
- la validation d'une **unité d'activité** (UA) sur justification :
 - soit d'une **activité immobilière**, salariée ou indépendante, d'au moins **18 mois** (équivalent plein temps); les élèves formés dans le cadre d'un contrat d'alternance de deux ans sont réputés remplir cette condition;
 - soit d'une **activité non immobilière**, salariée ou indépendante, d'au moins **36 mois** (équivalent plein temps), mobilisant des compétences communes à celles requises dans l'exercice d'une activité immobilière (compétences de gestion, de finance, de droit, de relation client, de management d'équipe...);
 - soit, dans les autres cas, des **stages en entreprise** - ou autre organisme d'accueil privé ou public - dans l'immobilier d'une durée totale d'au moins **10 mois** (équivalent plein temps), dont 5 mois au moins dans la spécialité du master 2 ; pour chaque stage, une convention de stage doit être conclue entre l'élève, l'organisme d'accueil et le Cnam. Cette expérience professionnelle est restituée dans un rapport d'activité ou de stage.
- la validation d'un **mémoire de recherche** à dominante juridique.

Contenu de la formation

Tronc commun

Parcours 1ere annee

Economie immobilière	DRM108	6 ects
Financement immobilier privé	DRM129	3 ects
Fiscalité immobilière générale	DRM140	3 ects
Sociétés immobilières	DRM142	3 ects
Statuts d'occupation des biens immobiliers	DRM143	3 ects
Planification urbaine et autorisations d'urbanisme	DRM101	6 ects
Enjeux environnementaux et immobilier	DRM119	6 ects
Autorisations patrimoniales et archéologie préventive	DRM144	3 ects
Construction durable	DRM145	3 ects
Sécurité, accessibilité et confort des bâtiments	DRM146	3 ects
Marchés publics de travaux et de maîtrise d'oeuvre	DRM132	3 ects
Responsabilité et assurance des constructeurs	DRM115	6 ects
Expérience professionnelle	UADR0V	12 ects

Parcours 2eme annee

Organisation juridique de l'immeuble bâti	DRM223	3 ects
Langue étrangère	DRM224	6 ects
Performance environnementale des bâtiments	DRM225	3 ects
Aspects et déroulement de l'opération de promotion	DRM201	3 ects
Contrats de vente d'immeubles à construire ou à rénover	DRM202	3 ects
Contrats de délégation de maîtrise d'ouvrage	DRM203	3 ects
Fiscalité de l'opération immobilière	DRM204	3 ects
Réglementation des chantiers	DRM205	3 ects
Immobilier et usages du numérique	DRM206	3 ects
Mémoire de recherche	UADR0W	27 ects

Méthodes
pédagogiques:

Pédagogie qui combine des enseignements académiques et des pédagogies actives s'appuyant sur l'expérience en entreprise et le développement des compétences. Equipe pédagogique constituée pour partie de professionnels.

Modalités d'évaluation:

Chaque unité (UE, UA) fait l'objet d'une évaluation organisée en accord avec l'Etablissement public (certificateur) dans le cadre d'un règlement national des examens.



Un référent Cnam est dédié à l'accompagnement de toute personne en situation de handicap. Contactez : hdf_handicap@lecnam.net

Document non contractuel.

Le programme et le volume horaire de cette formation sont susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions du référentiel pédagogique national.

Le Cnam Hauts-de-France vous informe, vous accompagne et vous conseille.

Contactez nos conseillers formation au  **0800 719 720**
ou hdf_contact@lecnam.net

Tous nos programmes sur www.cnam-hauts-de-france.fr